

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **40**
Nombre de représentés : **12**
Nombre d'absents : **12**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_081_CC_17
Proposition d'adhésion de la Régie des
Ports du TCO au CLUSTER Maritime de
la Réunion

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
10/10/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-
NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme
Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick
FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann
CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M.
Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO -
M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER - M.
Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Alexis POININ-COULIN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-
CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Perceval GAILLARD - Mme
Eglantine VICTORINE - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Armand MOUNIATA - Mme Jacqueline
SILOTIA

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M.
Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Patrick LEGROS
procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON
procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration
à Mme Huguette BELLO - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme
Brigitte DALLY - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_081_CC_17 : PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA RÉGIE DES PORTS DU TCO AU CLUSTER MARITIME DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

RAPPEL – DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE BLEUE (source IEDOM)

Selon la Commission européenne, l'économie bleue englobe toutes les activités économiques liées aux océans, mers et côtes. Cela comprend les activités de soutien directes et indirectes les plus proches, nécessaires au fonctionnement de ces secteurs économiques et qui peuvent être localisées n'importe où, y compris dans des pays sans littoral. Plus précisément, l'économie maritime comprend les secteurs suivants: aquaculture, tourisme maritime et côtier, biotechnologie bleue, énergie marine, exploitation minière des fonds marins, ainsi que: transport maritime, construction et réparation navale, pêche, parapétrolier offshore. S'y ajoute un second champ d'analyse centré sur les principaux secteurs d'activité de l'économie maritime : les activités liées aux produits de la mer, à la construction et la réparation de navires, au transport de passagers et de marchandises, et les activités portuaires et de travaux publics maritimes.

La régie des ports de plaisance est identifiée par le monde de la mer comme un acteur incontournable de l'économie bleue dans le domaine nautique.

Elle est ainsi amenée à participer aux travaux institutionnels et associatifs autour de ces thématiques.

Son champ d'intervention concerne principalement le développement du nautisme, des filières associées (réparations et entretien navals, déconstruction de bateaux...) et du tourisme et commerce liés à ces activités.

Cette « notoriété » n'est cependant pas spontanée et doit être confortée, notamment dans le cadre des différentes filières économiques structurantes du TCO.

Le cluster maritime de la Réunion est une association loi 1901 qui regroupe des membres de tous les secteurs de l'économie bleue.

Sa mission consiste à rassembler tous les acteurs de l'écosystème maritime au sens large pour contribuer au développement du secteur de l'économie bleue sur le territoire de la Réunion.

Cette association est par ailleurs connectée à un réseau national et international de clusters maritimes et travaille en partenariat avec la Fédération des entreprises des DOM, l'e-magazine « Outre-Mer grandeur nature » et l'association réunionnaise Temergie.

Les objectifs du cluster maritime sont :

- d'attirer les jeunes et les réunionnais (es) vers les activités maritimes,
- de participer à la transition énergétique,
- de soutenir les innovations et les projets structurants,
- d'aider les sphères décisionnaires sur les enjeux de l'économie bleue.

En termes d'actions, le cluster maritime organise notamment la journée de la mer, vitrine des activités et métiers de la mer qui attire 3000 visiteurs/an et s'associe au festival de l'océan organisé par l'OTI. Il coordonne diverses études pour des projets structurants, création de filières (récemment étude prospective sur la gestion des emplois et compétences de la filière maintenance construction et déconstruction navales), etc.

Son action est décuplée depuis le recrutement d'un animateur dédié.

Le montant de l'adhésion 2021 est fixé à 1000 euros pour les structures salariées.

Les intérêts pour la Régie des ports de plaisance d'adhérer au cluster maritime de la Réunion sont :

- de rendre plus visible son intervention de développement de la filière nautique réunionnaise,
- de faciliter le dialogue avec les entreprises et autres structures du secteur dans des espaces partagés et contraints (port de la pointe des galets notamment),
- de dégager des intérêts communs entre les différents acteurs, par exemple faire émerger la nécessité de libérer et accroître le nombre de places disponibles pour un marché en demande (port à sec, augmentation des capacités des darses) car l'activité de construction est liée directement à la capacité d'accueil des ports de plaisance.
- de contribuer à consolider des filières dont le poids individuel serait trop faible (réparation et déconstruction navale, etc.),
- de contribuer à alimenter les enjeux de formation des jeunes réunionnais sur des filières complémentaires, (attractivité et formations mutualisables sur des métiers de la mer).

Les Membres du conseil d'Exploitation ont émis un avis favorable le 20 juillet 2021.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **VALIDER l'adhésion de la Régie des Ports de plaisance au Cluster Maritime de la Réunion à compter de l'exercice 2022.**
- **DIRE que les crédits sont prévus au budget 2022.**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président